

crièrent avec force, tombèrent à ses pieds, lui jurèrent une fidélité à toute épreuve, sanglotant, pleurant et maudissant de tout leur cœur le misérable lâche qui menaçait leur bon maître et compromettait leur honneur à eux.

Habile à juger les hommes, le conseiller comprit vite qu'il n'avait autour de lui que des innocents du crime qu'il leur avait, dans sa pensée, un moment imputé.

Une semaine s'écoula; l'aide de cuisine, grâce à la vigueur de son tempérament, à sa jeunesse, revint à la vie, mais des douleurs épouvantables lui étaient restées à la suite de l'absorption du poison.

Dans l'hôtel du conseiller, la surveillance était incessante et minutieuse. Tous les domestiques veillaient avec un zèle admirable.

Ses cuisines surtout étaient transformées en une manière de forteresse dont on n'approchait que très-difficilement.

Ne voulant pas ébruiter cette odieuse affaire avant d'avoir surpris le coupable auteur de cette tentative criminelle, le conseiller avait ordonné à ses gens le silence le plus absolu à cet égard, de sorte que personne au dehors ne se doutait du danger couru par le magistrat et par sa famille.

Trois semaines se passèrent ainsi. Un soir le premier fils marié et sa femme, revenant à l'hôtel après avoir passé quelques heures chez un ami, se plaignirent de la soif et demandèrent un rafraîchissement.

On leur monta une carafe d'eau de groseille. Leurs deux enfants n'étaient point encore couchés; tous quatre burent abondamment de la boisson préparée.

Deux heures après, des symptômes d'empoisonnement se manifestèrent chez les deux enfants. On réveilla les parents, les domestiques, et l'on courut chercher un médecin.

Avant que celui-ci n'arrivât, le père et la mère subissaient à leur tour des crises affreuses.

Tous les secours furent inutiles: tous quatre succombèrent avant la fin de la nuit... Un incident naturel vint rendre encore plus émouvante cette scène horrible.

La jeune femme agonisante était dans son neuvième mois de grossesse; les tortures du venin précipitèrent sa délivrance, et, en expirant, elle donna le jour à un enfant mâle et que les médecins assistants déclarèrent viable, malgré la terrible catastrophe qui avait avancé sa venue au jour.

—C'est affreux! dit Michel en frissonnant.

—Cette scène, en effet, devait être épouvantable! ajouta Talma.

Le vicomte et le marquis ne prononcèrent pas une parole: seulement M. d'Herbois, de pâle qu'il était, était devenu livide, et M. de Renneville, les sourcils contractés et les mains frémissantes, paraissait être métamorphosé en statue.

—Ensuite? demanda Tallien.

Léonard reprit après un moment de silence.

—Le coup affreux qui frappait si rudement le malheureux conseiller, ne lui laissa pas la pensée de songer au pauvre nouveau-né, entré dans ce monde sous de si pénibles auspices.

Alors la femme du second fils, dont ce malheur développa le beau caractère, prit entre ses bras son neveu infortuné, le baisa avec une tendresse où dominait le sentiment de l'amour maternel, et jura que désormais le pauvre orphelin vivrait avec son fils, à elle, dont il devenait à cet instant non pas le cousin, mais bien le frère.

—Excellente femme! s'écria Michel avec attendrissement.

—Moi, ça me fait pleurer! murmura Jean en portant ses doigts à ses yeux.

—Ce fut à la suite de ce crime effrayant, continua Léonard heureux de l'attention qu'il provoquait, que le conseiller se décida à aller trouver M. le lieutenant de police. M. Lenoir l'interrogea sur tous les antécédents de sa vie, sur ses liaisons, ses affaires, les plaideurs qui avaient dû être molestés par ses jugements, sur les familles des criminels condamnés par la Tournelle et au jugement desquels il avait participé.

—Il est de fait, dit Danton en coupant la parole au coiffeur de la reine, que la sévérité des lois, en sacrifiant les intérêts de chacun à des théories de justice dans l'intérêt de tous, ne manque jamais d'exciter des ressentiments qui, tôt ou tard, se manifestent. Un magistrat, quelque intégrè qu'il puisse être, esclave de la loi qui n'a pas de miséricorde, paye alors pour les violences d'une législation qu'il n'est pas libre d'abolir.

—Cela est vrai, ajouta Marat; mais en bonne justice, comme en bonne politique, il n'y a pas de terme moyen.

—Et que fit le conseiller? demanda Tallien en s'adressant à Léonard.

—Il se prêta aux questions de M. Lenoir avec la chaleur d'un homme qui ne veut rien avoir à se reprocher, répondit le narrateur en reprenant son récit. Sa conscience était si pure, ses rapports avaient été toujours si conformes aux règles de l'équité, qu'il ne se voyait aucun ennemi.

Le lieutenant de police l'engagea à surveiller lui-même tous ses gens, à redoubler de vigilance, lui promettant de mettre tout en œuvre de son côté pour éviter de nouveaux malheurs et arriver à la découverte du coupable.

Le conseiller et M. Lenoir convinrent que cette fois encore il était utile d'étouffer l'affaire; qu'il fallait présenter comme suite d'un accident naturel la mort des victimes, parce qu'en agissant ainsi on donnerait toute sécurité à l'assassin, lequel, ne croyant pas le crime soupçonné, commettrait sans doute quelque imprudence aidant à le faire connaître.

Le vicomte et le marquis se regardèrent.

—Tu l'entends? dit le second à l'oreille du premier et en se penchant par-dessus l'épaule de son compagnon vers la portière ouverte, comme pour respirer l'air extérieur.

—C'est Dieu qui nous a fait rencontrer avec cet homme, dit le vicomte à voix extrêmement basse.

—Le conseiller revint à son hôtel, continua Léonard, sans parler à qui que ce fût de sa visite au lieutenant de police. Il n'avait pas pris sa voiture pour aller chez M. Lenoir, il s'y était rendu à pied.

Trois jours après la catastrophe qui avait si violemment privé le malheureux magistrat de quatre des membres de sa famille, son second fils marié était, durant les heures de l'après-midi, à la fenêtre de sa chambre, fenêtre donnant sur la rue où est situé l'hôtel.

Il songeait peut-être aux malheurs qui menaçaient encore sa famille, lorsqu'un paysan vint à passer criant des pêches nouvelles qu'il traînait dans une petite-charrette.

L'envie de manger quelques-uns de ses beaux fruits lui vint tout à coup. Il appelle le paysan, celui-ci lève sa tête que couvre aux trois quarts une forêt de cheveux roux.

Le fils du conseiller, ne voulant pas perdre de vue les fruits qu'il convoite, descend à l'aide d'une corde le panier à ouvrage de sa femme posé sur l'appui de la fenêtre. Le paysan emplit le panier de ses pêches les plus merveilleuses, l'acheteur hisse le panier et fruits, et jette un demi-écu au fruitier, qui s'en va content.

Tout joyeux de son acquisition, le fils du conseiller court à la chambre de sa femme afin de lui offrir l'un des beaux fruits. Il apprend que celle-ci est à vèpres. Il descend chez son père, le conseiller est également sorti.

La terreur faisait que l'on mangeait peu dans la maison et la vue de ces mets appétissants excitait les désirs non satisfaits de son estomac, le jeune mari sans plus attendre son père ni sa femme, mord à belles dents dans les fruits veloutés et en savoura le goût parfumé.

Une heure après, le conseiller en rentrant trouve sa bru revenant de l'église; tous deux pénétrèrent dans l'hôtel. Le père veut reconduire la jeune femme jusque dans ses appartements.

Il s'était épris pour elle d'une tendresse toute nouvelle depuis la nuit fatale où elle avait juré de servir de mère au malheureux orphelin, lequel était soigné aussi bien que son propre fils.

Ils montent l'escalier conduisant au second étage, ils pénétrèrent dans la chambre... un spectacle horrible s'offre aussitôt à eux.

Le mari de la jeune femme, celui qui venait d'acheter les pêches avait cessé d'exister.

Cette fois, la terreur ne connaît plus de bornes, les valets stupéfiés veulent fuir cette maison maudite, le gendre déclare qu'il veut voyager pendant quelque temps avec sa femme.

Cette fois encore, la pauvre veuve relève le courage de tous. Elle déclare, tout en versant des larmes abondantes, que jamais, dit-elle partager bientôt le sort qui semble réservé à tous les siens, elle n'abandonnera le grand-père de ses enfants.

Chacun, ranimé par l'exemple, promet de montrer la même énergie, et, abandonnant les projets de départ, maîtres et domestiques se résignent à demeurer dans cette maison souillée par le crime.

Le trépas de la nouvelle victime est mis sur le compte d'une apoplexie foudroyante et le monde ignore encore cette suite abominable de forfaits.

La semaine suivante, le fils aîné du conseiller, l'évêque, arrive auprès de son père. Il amène avec lui les deux jeunes filles, deux anges de beauté et leur mère, femme austère et pieuse, propre belle-sœur du magistrat, que la mort de son mari a plongée dans une misère profonde et que le prêlat a pris sous sa protection.

Ces deux jeunes filles sont fiancées à deux gentilshommes servant dans les armées du roi, et l'évêque les amène dans la capitale ainsi que leur mère afin de procéder aux formalités du mariage, car le conseiller étant le chef de la famille, rien ne peut se passer sans lui, il faut son consentement à l'union.

Léonard s'arrêta un moment pour reprendre haleine. Ses auditeurs l'avaient écouté avec un recueillement profond, mais aucun d'eux ne se montrait aussi anxieusement intéressé à l'histoire qu'il débitait que MM. d'Herbois et de Renneville.

A mesure que le coiffeur avançait dans son récit, l'agitation la plus vive se reflétait sur leurs traits en signes non équivoques.

Tous deux se tenaient la main et leurs doigts crispés s'étreignaient mutuellement avec une violence dont ni l'un ni l'autre ne paraissait avoir conscience.

Suspendus, pour ainsi dire, aux lèvres du narrateur, ils suivaient chaque phase de l'histoire racontée avec une émotion si violente, si manifeste que leurs compagnons de route l'eussent sans aucun doute remarqué si leur attention à eux-mêmes n'eût été entièrement absorbée par l'étrange et mystérieuse série d'événements que Léonard empruntait au rapport fait la veille à la reine par le lieutenant de police.

#### X.—La route de Sévres.

—Continuez, de grâce, monsieur Léonard, s'écria Michel, incapable de résister à la curiosité qui le poussait.

—Comme la cour et la ville, l'évêque connaissait les malheurs de sa famille tout en ignorant la cause, continua Léonard. Le secret avait été bien gardé. Sur la recommandation sévère du conseiller, ses parents n'avaient rien dit, espérant ainsi surprendre plus promptement le coupable; et les domestiques, par terreur pour eux-mêmes, avaient conservé le plus religieux silence sur les attentats commis.

A la révélation de ces crimes successifs, l'évêque parut frappé du stupeur; il voulut éloigner en toute hâte celles qu'il avait amenées; mais la mère des deux jeunes filles, mise au courant de la terrible situation, déclara que quitter la maison du conseiller, serait éveiller subitement le scandale de sang que l'on tenait si fort à laisser dans l'ombre par respect même pour la famille.

Donc l'évêque et ses compagnes demeurèrent à l'hôtel, sous le même toit peut-être que l'infâme assassin, et exposés aux mêmes dangers que les autres membres de la famille du conseiller.

Il fut résolu que, pour plus de sûreté et pour empêcher que cette ténébreuse affaire ne s'ébruîtât, les deux jeunes gentilshommes fiancés aux deux jeunes filles ne seraient point reçus à l'hôtel, et que la porte leur en serait impitoyablement refusée.

Les deux mariages arrêtés, dussent-ils se rompre (telles furent les propres paroles de la belle-sœur du magistrat), l'honneur de la famille demeurerait sauf; car, dans une confiance émouvante faite par le conseiller à l'évêque et à la veuve de son frère, le malheureux magistrat leur avait avoué qu'il en était à se demander si ce n'était pas parmi les siens peut-être, qu'il devait chercher le coupable.

On comprend ce que, pour une famille honorable et de vieille noblesse, ce soupçon pouvait avoir d'accablant: "Et, avait ajouté le conseiller, périssent tous les miens et s'anéantisse à jamais le bonheur de chacun plutôt que ne se ternisse l'honneur de mes pères! S'il y a un coupable ici nous le punirons seuls, mais personne au monde ne devra deviner son crime. Mes ancêtres m'ont légué un nom sans tache, il ne sera jamais souillé publiquement moi vivant."

Quoique les mariages projetés et presque arrêtés fussent fortement, dit-on, du goût des deux jeunes filles, la belle-sœur du conseiller n'avait point hésité à partager l'opinion du magistrat, et les deux fiancés avaient été consignés soigneusement à la porte.

Ceci se passait il y a peu de jours," ajouta Léonard.

Le vicomte et le marquis échangeaient un nouveau regard.

—Le lendemain de l'arrivée de l'évêque, reprit le coiffeur, un domestique, favori du second des fils mariés, de celui qui avait été empoisonné avec les pêches achetées au paysan que la police n'a encore pu arrêter, un domestique vient trouver le conseiller.

Celui-ci était seul dans sa chambre et encore au lit. Le valet se précipite à genoux au chevet de son maître, le con-

jure d'entendre le récit qu'il va faire, et en même temps de ne pas opposer un refus à ce qu'il va demander.

—Monsieur, dit-il d'une voix tremblante, j'ai une révélation à vous faire. La veille du jour où mourut mon pauvre maître, et vers les deux heures du matin, je me sentis fortement secoué dans mon lit et réveillé en sursaut. J'ouvris les yeux, et quelle fut mon épouvante lorsque je vis devant moi votre autre fils mort dans mes bras quelques semaines auparavant.

Il était pâle comme le lincoln qui le couvrait. Il me fit signe de ne pas avoir peur, puis il me dit d'une voix sourde qu'il m'avait choisi pour sauver son fils, le malheureux orphelin auquel, en mourant, sa mère avait donné le jour. "Demande à mon père, ajouta-t-il, l'autorisation d'amener au loin cet enfant. Que mon père, mon père seul sache où tu l'auras conduit. Sans cela il mourra comme va mourir mon pauvre frère, ton maître!" Ces mots achevés la vision disparut. Je m'évanouis et revins à la vie qu'après le soleil levé. Je n'ai pas osé vous faire cette révélation, ainsi qu'à mon cher maître, bien convaincu que vous la regarderiez tous deux comme une chimère; je me tus donc. Le lendemain mon maître, votre second fils, mourait à son tour. La frayeur me prit; j'eus des remords, et pourtant je me tus encore. Je n'aurais même, je crois, jamais parlé, lorsque hier, étant, à l'entrée de la nuit, seul dans le commun et assis sur un fauteuil, devant un grand feu allumé pour faire sécher la lessive, je vis tout à coup un fantôme m'apparaître derrière la flamme. Cette fois c'était mon maître, mon bon maître en personne. Il s'approcha de moi en marchant sur les tisons ardents... J'étais cloué sur mon siège, mes dents claquaient, je n'osais remuer... Il me frôla en passant, se pencha à mon oreille, et de si près, que son haleine fétide et glacée me frappa d'une terreur nouvelle.

—Saint-Jean, me dit-il, tu ne m'as donc pas aimé?

—Oh! que si, maître, repartis-je; et beaucoup et même encore!

—Alors, pourquoi ne veux-tu pas donner à mon frère et à moi la consolation de voir son fils et mon neveu échapper à la mort?... Prends garde! si tu n'exécutes pas nos volontés, un nouveau malheur va frapper la famille, et ce malheur ce sera sur toi qu'en retombera la faute..."

Quelqu'un est entré; je n'ai rien entendu partir; mais la voix s'est tue. Alors j'ai ouvert les yeux que la peur m'avait fait tenir fermés pour ne pas voir le fantôme. C'était le cuisinier qui arrivait.

"Tiens! m'a-t-il dit, je ne vous croyais pas seul, Saint-Jean? C'est drôle, j'ai entendu quelqu'un parler.

—C'est moi qui ai cette mauvaise habitude," ai-je répondu afin de ne rien laisser soupçonner de ce qui m'était arrivé.

—J'aurais dû, peut-être, monsieur, continua le valet, venir vous trouver immédiatement, mais la honte m'a retenu. Cependant la frayeur de voir apparaître encore un fantôme m'obsède au point que je n'y puis résister, et je viens vous supplier de faire ce que mon maître et son frère demandent."

Le conseiller avait écouté gravement l'étrange récit du domestique. Celui-ci lui demanda alors la permission de faire constater par un signe ou par plusieurs, l'identité de l'enfant, puis d'enlever celui-ci, de l'emmener au fond de l'Italie ou de l'Allemagne, et là d'attendre avec lui de meilleurs temps.

Le magistrat, malgré la chaleur que Saint-Jean mettait à ses supplications, ne put prendre sur lui de lui accorder ce qu'il demandait.

Il résista et remit à quelques jours la réponse définitive.

Le conseiller est un homme d'esprit et de sens, peu crédule surtout, et ayant de la peine à croire que le ciel se servit à son égard d'un valet pour intermédiaire, quand l'avertissement direct ne présentait pas plus d'inconvénient aux puissances surnaturelles, et répondait mieux à leur but.

Saint-Jean d'ailleurs, n'ayant parlé qu'après coup, ne cherchait-il pas à s'acquiescer une importance par une voie qui le rendrait homme prépondérant dans la maison?

Enfin, pourquoi le second fils s'occupait-il de l'enfant de son frère et non de son enfant à lui, qui devait courir les mêmes dangers?

Que tout cela signifiait-il?

Le conseiller après mûres réflexions, conclut que Saint-Jean, dont il connaissait la fidélité à toute épreuve, avait été frappé d'un vertige très-naturel après tant de malheurs, et qu'il avait été deux fois le jouet d'un songe.

Ce fut là également l'opinion de l'évêque.

Cependant le prêlat, le soir venu, se met au lit avec un peu de fièvre. Il croit à un rhume, il demande de la tisane.

Sa tante, la sœur du conseiller, et sa propre sœur à lui, la confectionnent elles-mêmes dans sa chambre. La tisane faite, il faut du sucre. On sonne, et une femme de chambre apporte un sucrier de porcelaine de Saxe.

(A continuer.)

Un souvenir de Lincoln : Un jour, il avait à défendre un individu qui était accusé d'avoir assassiné un de ses semblables; les dépositions des témoins qui avaient été entendus étaient loin de limiter en faveur du prévenu, et tout semblait perdu, lorsque M. Lincoln reçut une lettre.

"Messieurs, dit-il en s'adressant aux jurés, les témoignages sont tellement à la charge de mon client, que nous ne pouvons un seul instant mettre en doute la nature de votre verdict; cependant permettez-moi avant de vous retirer dans votre salle de délibération, de faire comparaître devant vous un témoin dont on m'annonce l'arrivée, et dont la déposition jettera peut-être quelque lumière sur le procès."

Et l'avocat appela l'individu que son client était accusé d'avoir assassiné, et qui ne s'était jamais si bien porté.

M. Lincoln ne pouvait s'empêcher de sourire en se rappelant l'épatement du juge, des jurés, du prévenu et peut-être de lui-même.

UN TIGRE FIDÈLE.—Une scène amusante a eu lieu à la citadelle de Douvres. Le 102<sup>e</sup> régiment possède un magnifique tigre arrivé des Indes avec le régiment. L'animal, très familier, fait une promenade hygiénique tous les jours, et il a l'habitude de tourner autour des tables pendant les repas pour avoir quelques oranges. L'autre jour, le gardien du tigre s'est pris de boisson et s'est dirigé vers la niche de son ami, espérant n'être pas découvert. Un officier voyant que cet homme était endormi et que le tigre était couché près de lui, prévint le poste afin d'aviser à ce qu'il y aurait à faire à l'égard du tigre. Aussitôt que les hommes de garde s'approchèrent, le tigre montra ses crocs, faisant comprendre aux soldats que ce qu'ils avaient de mieux à faire était de se retirer. Pendant deux heures, le tigre veilla sur son ami qui, en se réveillant, s'aperçut du vide fait autour d'eux.